

Environnement | Une gouvernance en marche pour le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Créé en juin dernier, en présence de la ministre Ségolène Royal, le Parc naturel Marin du Bassin d'Arcachon est désormais une réalité en marche. En effet, son comité de gestion, composé d'une cinquantaine acteurs locaux, s'est réuni pour la première fois de son histoire ce lundi 23 février. Au programme, l'élection de son Président, de ses vice-présidents et des membres de son bureau ; autant dire donner tête et corps à son existence juridique. Les agents ainsi que les moyens techniques et financiers du Parc marin sont quant à eux mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées, établissement public sous tutelle du ministère de l'Écologie.

C'est à Gujan-Mestras et sous l'autorité commune du préfet maritime, Emmanuel De Oliveira, et du préfet de la Gironde, Michel Delpuech, que s'est tenu le premier conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Composé de 56 membres, ce conseil se veut représentatif de toutes les parties prenantes du Bassin: usagers professionnels (ostréiculteurs, pêcheurs, industries nautiques...), usagers de loisirs (sports de glisse, voile, pêche...), élus locaux, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et à leur côté, des personnes qualifiées et des représentants de l'État. En d'autres termes, une gouvernance de la concertation.

Une vision transversale des écosystèmes et des usagers Au côté de François Deluga, désigné président pour 5 ans, quatre vice-présidents ont également été élus, chacun représentant les grandes familles d'usagers de l'espace marin : Michel Sammarcelli, représentant du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon, pour le collège des collectivités locales, Olivier Laban, président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine, pour le collège des organisations professionnelles, Mireille Denechaud, représentante de la plaisance motonautique pour le collège des usagers de loisirs en mer, et enfin, Claude Bonnet de la SEPANSO, pour le collège des associations de protection de l'environnement et du patrimoine naturel. Une représentation multiple à l'image de la mission confiée au Parc Naturel Marin : « proposer des mesures propres à assurer la protection du Bassin d'Arcachon, tout en permettant le maintien ou le développement durable des activités économiques ». En bref, garantir une vision transversale des éco-systèmes et des usagers multiples du Bassin d'Arcachon.



Une mission bien comprise par le nouveau Président qui dans son discours de remerciement a déclaré vouloir exercer « une gouvernance partagée et apaisée. Le Parc naturel marin est un outil moderne de gestion du plan d'eau, où la régulation des conflits d'usage sera un enjeu majeur. Parmi les défis qui nous attendent : une bonne qualité de l'eau, le maintien et la régénération de la biodiversité, le développement économique, dont celui de la pêche et de l'ostréiculture, qui s'appuie sur la protection du milieu.». Pour ce faire, et de manière concrète, la première mission du Conseil de gestion sera de préparer un plan de gestion du Parc marin. Ce plan, élaboré pour une durée de quinze ans, précisera les mesures de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre sur cet espace.

Lire aussi sur Aqui! : [Ségolène Royal officialise la création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon](#)



Solène Méric

Crédit Photo : Laurent Mignaux / MEDDE-MLETR et Fabienne Queau / AAMP

Publié sur aqui.fr le 25/02/2015

[Url de cet article](#)